

Conférence-débat

Organisée par Messieurs les Professeurs Jean-François Akandji-Kombé
et Joël Andriantsimbazovina

Avec la participation de l'Association Sorbonne Droits Africains (ASODA), en partenariat
avec l'Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé (IRDEIC Univ.
Toulouse-Capitole) et la Fondation de l'Innovation pour la Démocratie



LA FABRIQUE DES CONSTITUTIONS : EXPÉRIENCES AFRICAINES

De Madagascar à la République
centrafricaine

- I -

L'ÉLABORATION DES CONSTITUTIONS

Jeudi 12 juin 2025

17h30 - 19h30

Salle 6 du centre Panthéon et sur Zoom

Inscription obligatoire sur le site internet de l'IREDIÉS

LA FABRIQUE DES CONSTITUTIONS : EXPÉRIENCES AFRICAINES

Présentation

L'élaboration des Constitutions est un exercice fondamental et un moment hautement déterminant dans la vie des États. Le fait est cependant qu'aussi bien cet exercice que ce moment restent entourés d'un halo de mystères dans la plupart des États. C'est le cas notamment en ce qui concerne les États africains. Les débats entourant les processus constituants sont, d'une manière générale, loin de dissiper ces mystères ou d'offrir les outils pour le faire. Il n'est d'ailleurs pas exclu qu'elles y ajoutent même par les références omniprésentes à des catégories et notions juridiques aussi abstraites que largement indéterminées (pouvoir constituant originaire/dérivé, Constitution souple/rigide, régimes politiques, etc.).

La présente conférence, qui ouvre une série d'évènements dédiés à la réflexion sur les Droits africains et à la diffusion de ces derniers, labélisés « *Au Rendez-vous des Droits Africains* », se veut une contribution à la connaissance concrète des processus constituants à partir des cas de Madagascar avec la Constitution de 2010 et de la République Centrafricaine avec la Constitution de 2016. Les deux contributeurs, qui ont participé à l'élaboration des Constitutions précitées, livreront leurs expériences et les observations auxquelles ils sont parvenus, voire les questionnements suscités par les pratiques restituées. Plus précisément, ils rendront d'abord compte des éléments essentiels des processus constituants considérés, à savoir, notamment, le contexte général, le fondement du processus, les différentes phases, les acteurs, le mode de rédaction, les modalités d'arbitrage, etc. Ils se livreront ensuite aux appréciations juridiques qui leur paraîtront utiles.

Cette conférence sera suivie d'une 2e, qui se tiendra à l'Université Toulouse Capitole, consacrée à « *l'incidence des modes de fabrique sur l'application des constitutions* ».

